



Union Européenne
Mission d'Observation Electorale
Togo 2007

Madame Fiona Hall, chef de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne est de retour à Lomé pour présenter aux autorités togolaises le rapport final de la Mission.

Lomé, le 3 décembre 2007

« Les élections législatives d'octobre 2007 ont constitué une étape importante dans la construction d'une démocratie pluraliste et apaisée. Par leur forte participation le jour du scrutin, les électeurs togolais ont exprimé leur désir de participer pleinement à la transition démocratique en cours. Malgré certaines déficiences, la CENI a conduit le processus électoral dans des conditions qui ont permis aux électeurs d'exprimer un choix. Cependant, afin que les prochaines élections reflètent pleinement la volonté des électeurs, plusieurs réformes devraient être adoptées, » a déclaré Madame Fiona Hall, chef de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne.

De retour au Togo les 3 et 4 décembre, Mesdames Fiona Hall et Marie-Violette César, chef de Mission adjointe, vont s'entretenir avec des membres du Gouvernement, des partis politiques et de la société civile. Un rapport final portant sur les deux mois d'observation du processus électoral sera remis aux autorités togolaises et rendu public.

Sur la base des analyses, entretiens et rapports des observateurs européens et en vue des prochaines élections, la Mission de l'Union Européenne recommande au Gouvernement togolais d'entamer certaines réformes, notamment dans le cadre institutionnel et légal, de l'administration électoral, du fichier électoral, des programmes d'éducation civique et dans le domaine des médias.

Les principales recommandations mises en exergue dans le rapport portent sur les points suivants:

- Revoir le découpage électoral afin de rééquilibrer la représentation des populations et instituer des circonscriptions régionales dont la taille serait plus propice à un fonctionnement effectif du mécanisme de la proportionnelle.
- Adapter et compléter le Code électoral afin notamment de mieux tenir compte des caractéristiques du système proportionnel, par exemple en ce qui concerne le calendrier légal ou l'enregistrement des listes de candidats.
- Mettre en place des mesures pour contrôler les dépenses lors des campagnes électorales et sanctionner les éventuels dépassements.
- Doter la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) d'un service juridique interne, revoir ses modalités de financement et établir un calendrier opérationnel.
- Renforcer la formation des membres des bureaux de vote et développer des procédures efficaces et transparentes pour la centralisation des résultats au niveau des Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI).
- Etablir des procédures pour l'entretien et la gestion du fichier électoral national et mettre sur pied une structure à même d'entreprendre les révisions périodiques imposées par la loi.
- Etablir une stratégie à long terme de programmes d'éducation civique afin de familiariser les populations aux aspects institutionnels et aux modalités du vote. Favoriser l'établissement d'une plate-forme des organisations de la société civile au plan électoral afin de développer le rôle de celle-ci.

- Doter la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) de moyens matériels et financiers pour surveiller le respect des normes édictées et mettre au point une méthodologie de suivi des médias.

Le rapport dans son intégralité sera disponible à partir du 4 décembre 2007 sur le site internet de la Mission à l'adresse www.eueom-togo.org.

La Mission remercie la CENI, les autorités locales, les partis politiques, la société civile et tous les interlocuteurs nationaux et internationaux qui ont contribué au bon déroulement de la Mission d'Observation au Togo.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Madame Marie-Violette César, chef de Mission adjointe au numéro de téléphone suivant : 010 09 23.